



Pas de contrat donc pas d'attestation assédic

Par **Noogat**, le **06/01/2010** à **12:23**

Bonjour,rrnrnEn novembre 2008 j'ai démissionné d'un CDI pour un nouvel emploi. Je n'ai "travaillé" que 3 jours car le poste ne me plaisait pas, j'ai donc mis fin a ma période d'essai avant meme de signer le contrat. Statut de vrp avec rémunérations par commissions donc je n'ai pas eu de salaire pour ces trois jours...rrnrnDepuis, j'ai fais une formation. Elle s'est achevée le 6/11/2009. Je me suis réinscrite au pole emploi qui refuse mon indemnisation et me demande de justifier toutes mes activités. J'ai envoyé mon dossier le 16/11/2009.rrnrnJ'ai reçu une réponse ce lundi 04/01/2010, on me réclame l'attestation Assédics pour les trois jours de travail dans mon dernier emploi. Seulement je n'ai pas eu de contrat ni de rémunération, en fait c'est comme si j'avais juste démissionné de mon cdi et les trois jours qui ont suivi ne comptent pas dans mon parcours professionnel...rrnrnSeulement mon dossier ne peut etre traité sans cela, que puis je faire?rrnrnMon ancien "employeur" n'a pas de raisons de me délivrer ce papier puisque je n'ai jamais été employée chez eux ?rrnrnJe possède simplement une lettre de sa part précisant que j'ai participé à la formation au métier de vrp et c'est tout.rrnrnPouvez vous m'aider? Merci